

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

19 janvier 1995 – n° 1198
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Du libre-échange au contrat

En Suisse, les accords du Gatt n'ont pas suscité jusqu'à présent un vrai débat. Les milieux les plus touchés, ceux de l'agriculture, se contenteront des compensations financières promises et n'utiliseront pas l'arme du référendum, pas plus que les organisations tiers-mondistes. Pour la Suisse, qui vit de ses exportations, rester à l'écart de ces règles internationales serait suicidaire.

Si l'adhésion à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) ne se discute pas, elle ne constitue qu'un premier pas dans un processus qui doit conduire à des corrections substantielles, aussi bien économiques que sociales et environnementales, des règles du jeu des échanges.

Le Gatt et avec lui le Fonds monétaire international et la Banque mondiale formalisent les règles de l'économie-monde, pour reprendre une expression de Fernand Braudel. Ces institutions, en prônant le libre-échange comme mode universel de régulation économique, font en réalité le jeu des acteurs les plus forts, quelques milliers de conglomerats, oligopoles ou monopoles – Etats développés, entreprises multinationales, grandes banques et assurances. Des acteurs qui disposent de ressources financières et d'un pouvoir tels qu'ils peuvent s'affranchir des règles communes, exiger des plus faibles qu'ils ouvrent leurs marchés tout en barricadant les leurs. Sous couvert de liberté et d'échange, la religion du libre-échange, qui promet croissance et bien-être pour tous, déstabilise les économies locales, ruine l'économie de subsistance essentielle à la survie d'une partie de la population mondiale, mine les structures sociales. Dans ce vaste jeu entre acteurs inégaux, pas trace d'autonomie et de transparence, ces ingrédients indispensables au fonctionnement d'un véritable marché, constitutifs de relations contractuelles.

Et il n'est pas là question uniquement du sort des plus déshérités de la planète. Ce jeu aux dés pipés touche également de plein fouet les salariés et les agriculteurs des pays industriels: la course à la productivité qui supprime des emplois, la croissance qui se nourrit de la baisse du pouvoir d'achat d'un nombre croissant d'hommes et de fem-

mes, les restructurations rapides qui impliquent déqualification et exclusion sociale.

Ce bilan terrifiant – il faut encore y ajouter le mépris à l'égard de l'environnement – ne justifie-t-il pas un refus catégorique des accords du Gatt, comme l'a préconisé Jean Ziegler devant le Conseil national? Si l'éternel Don Quichotte de la politique helvétique a en partie raison sur le diagnostic, il se trompe sur la marche à suivre. Des règles internationalement reconnues, même si elles traduisent des rapports de force, sont préférables à la pure loi de la jungle. Et un refus solitaire de la Suisse ne changerait rien à la donne. Au contraire, l'impact négatif de cet isolement sur son économie – chômage, tensions sociale – ne favoriserait en rien l'établissement de règles d'échange plus équitables avec ses partenaires.

Dans un ouvrage stimulant*, François-Xavier Verschave propose une démarche peu spectaculaire – il n'est pas question d'abattre l'économie-monde – mais plus pédagogique: il s'agit de la civiliser.

Le but visé d'abord, un contrat pour des échanges économiques équilibrés: «Sur l'aire que je contrôle, j'autorise la venue de telles catégories de biens et de services: soit je ne les fabrique pas, soit ils sont moins chers (donc ils augmentent le pouvoir d'achat de mes électeurs) et la destruction du bout de tissu économique que va provoquer cette importation est socialement supportable; en contrepartie, j'attends que tu acceptes certaines de mes importations, ce qui renforcera d'autres pans de mon tissu productif».

Les moyens ensuite. A l'égard de l'économie-monde, Verschave suggère une stratégie de subversion non-violente, un complot civique fait de «patients travaux de maillage et d'édification sociale» et qui sans relâche remet en question l'ordre du monde des puissants, au nom même des principes que ces derniers proclament et piétinent tout à la fois: la démocratie et le marché.

JD

**Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante.* Paris, 1994, Ed. Syros.

Capitalisme suisse, face mondiale

La presse s'alarme: «Pour la première fois, les étrangers ont désinvesti en Suisse en 1993» (titre de 24H, 11 janvier 1995). Forcément. C'est la première fois que la BNS publie des chiffres sur les investissements directs étrangers en Suisse. Reste à y voir de plus près

RÉFÉRENCE

Dans le quatrième numéro de son bulletin trimestriel *Monnaie et conjoncture*, la BNS publiait régulièrement depuis 1987 un rapport d'enquête intitulé «*Les investissements directs suisses à l'étranger en ...*». Pour tenir compte du contenu élargi, le titre a changé: *L'évolution des investissements directs en 1993*. Cf *Bulletin BNS*, décembre 1994, pp. 372-380.

(y) Depuis 1985, la Banque nationale suisse publie fidèlement les résultats de son enquête annuelle auprès des entreprises suisses sur les investissements directs qu'elles effectuent à l'étranger. Au fil des années, le rapport s'est enrichi: on a progressivement détaillé la statistique par continent d'abord, par pays ensuite, tant pour la destination des capitaux exportés que pour l'effectif du personnel occupé dans les entreprises suisses à l'étranger. En 1993, on a encore élargi le cadre de l'enquête, en multipliant les sociétés interrogées (dont le nombre reste toutefois inconnu) et en publiant, pour la première fois, des données relatives aux investissements directs de l'étranger en Suisse.

Les deux mouvements – exportation et importation de capitaux directs – étant désormais disponibles, la tentation était grande de comparer le volume de ces deux flux, surtout qu'il y avait matière à titres alarmistes: le 11 janvier, deux journaux romands au moins n'y ont pas résisté (*24H* et *Le Nouveau Quotidien*). Ainsi, tandis que l'AGEFI livrait un compte-rendu raisonné de la statistique BNS, faisant au passage état de la «préoccupation» du Vorort, les deux autres quotidiens y allaient l'un et l'autre d'une attaque en première page, d'un éditorial signé par un journaliste (respectivement Nicolas Willemin et Jean-Jacques Roth) ainsi que d'un article documentaire d'une demi-page, signé par un journaliste (Catherine Lovey et Geneviève Brunet).

Exportations de capitaux à la hausse, importations à la baisse

Toutes destinations, branches économiques et formes d'investissement confondues, les exportations de capitaux suisses à l'étranger n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années, hormis le sérieux fléchissement enregistré en 1992: 8848 millions de francs en 1990, 9381 millions en 1991, 7974 millions en 1992, 11 913 millions en 1993, dont 53% pour l'industrie et le reste pour les services. Sans l'augmentation du nombre des entreprises participant à l'enquête, le montant aurait quand même passé à 10 023 millions de francs, soit un accroissement de 640 millions par rapport à 1991 ou de 25,6% par rapport au creux de 1992.

En sens inverse il est vrai, on note une diminution régulière des investissements en Suisse: 6192 millions de francs en 1990, 2747 millions en 1991, 577 millions en 1992 et le fameux solde négatif de 344 millions en 1993, qui se réduit à -181 millions si l'on ne tient

pas compte des entreprises ayant participé pour la première fois à l'enquête en 1993. Les plus gros désinvestissements concernent les sociétés domiciliées dans l'Union européenne (-596 millions) et aux Etats-Unis (-459 millions), tandis que le Canada (122 millions), le Japon (168 millions) et l'Amérique latine (115 millions) s'intéressent toujours à l'économie suisse, principalement bien sûr au tertiaire non commercial.

A noter que les marchés et pays qui ont réduit leurs investissements en Suisse sont aussi ceux qui ont les plus gros engagements dans notre pays: l'UE avait effectué à fin 1993 pour 30,2 milliards de francs d'investissements directs et les Etats-Unis pour 15,4 milliards de francs. En sens inverse, les montants atteignaient à la même date 27,1 milliards pour l'UE et 19 milliards pour l'Amérique du Nord.

Au total, à fin 1993, les investissements directs suisses à l'étranger se chiffraient à 131,8 milliards de francs, soit une augmentation de 55 % par rapport à 1990; quant aux investissements étrangers en Suisse, ils atteignaient 54 milliards, soit un accroissement de 23,8% en quatre ans.

Economie de moins en moins nationale

En clair, l'économie suisse est de moins en moins nationale, de plus en plus mondiale. De toute évidence, la Suisse participe activement à la nouvelle répartition du travail sur la planète. Les conditions de la production industrielle sont incontestablement plus avantageuses aux antipodes et le restent malgré les transports à grande distance. Inversement, les opérations plus «intellectuelles» du secteur tertiaire se poursuivent en Suisse comme dans les autres pays «post-industrialisés».

Cette évolution bien connue, parfaitement lisible au travers des résultats de l'enquête BNS, se traduit aussi par un déplacement de l'emploi: les entreprises suisses occupent plus d'un million de personnes à l'étranger depuis 1991. A fin 1993, l'effectif atteignait 1 311 283 unités, dont 802 414 dans l'industrie. La Suisse produit à l'étranger et gère à domicile. C'est beaucoup plus significatif que le désinvestissement qui a récemment fait les gros titres de la presse non économique. Le capitalisme suisse, versant mondial, mériterait davantage la réflexion des anti-européens et autres isolationnistes. Évidemment, il faudrait que le patron Blocher ne participe pas activement au mouvement pour que le politicien Blocher ose le dénoncer. ■

Diplômés chômeurs

Les nouveaux diplômés des écoles d'ingénieurs (ETS) et des écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) sont nombreux à ne pas trouver de travail, tout particulièrement en Suisse romande et au Tessin.

RÉFÉRENCES

Rapport *Ecoles supérieures. Situation professionnelle en 1993*, OFIAMT, Berne.
Résumé dans *La Vie économique*, 12/94.

(vb) Le chômage plus élevé en Romandie et au Tessin n'épargne pas ceux qui se sont lancés dans des études supérieures. Selon une enquête commanditée par l'OFIAMT, parmi les nouveaux diplômés ETS, on compte 23% de Romands et de Tessinois au chômage contre 7% d'Alémaniques. Même situation pour les diplômés ESCEA: 14% de Romands au chômage contre 3% outre Sarine. La durée du chômage est également plus longue, chez nous comme au Tessin.

Si l'on compare le taux de chômage des nouveaux ingénieurs ETS et EPF (Ecoles polytechniques fédérales), les seconds sont moins touchés (EPF: 10%; ETS 23%). Or,

c'est le contraire en Suisse alémanique: les diplômés EPF ont plus de peine à trouver un emploi que ceux qui sortent des ETS. Un facteur culturel l'explique: ici on privilégie les études académiques, là-bas les formations professionnelles.

En ce qui concerne les économistes d'entreprise (ESCEA), ces derniers sont

moins nombreux à connaître le chômage que les ingénieurs ETS: le secteur des services a été davantage épargné par la crise que l'industrie et le bâtiment.

On constate en outre que les diplômés ayant exercé une activité professionnelle avant leurs études ou en même temps trouvent plus aisément un emploi. Ce qui paraît logique en période de concurrence accrue sur le marché du travail.

Hiérarchiquement, les diplômés ESCEA occupent plus fréquemment des postes de cadres que les diplômés ETS, autant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Par contre, les femmes diplômées ETS et surtout ESCEA occupent moins souvent des postes de cadres que les hommes. Quand on se penche sur le revenu, les disparités deviennent criantes. Les ingénieures ETS perçoivent

un salaire moyen annuel brut de 53 900 francs contre 65 300 francs pour les hommes. Il est vrai que la part des femmes ingénieurs étant très faible (4%), cet écart de salaire n'a qu'une valeur indicative: on ne peut extrapoler des données fiables à partir d'un si petit nombre. Il en va de même pour ce résultat apparemment surprenant, qui semble indiquer qu'il y a moins de chômage chez les femmes, qu'elles soient ingénieures ETS ou économistes d'entreprise.

Quant aux disparités salariales entre diplômés alémaniques et «latins» (Tessinois plus Romands), elles sont à peine inférieures à celles qui existent entre les salaires masculins et féminins. Il faut le savoir, au moment où l'on met sur pied à grands frais des HES nationales (dont des ETS et des ESCEA). ■

DIPLÔMÉS ETS ET ESCEA SANS TRAVAIL – en %			
	Recherche d'emploi	Promesse d'emploi	Renoncement *
Suisse alémanique			
Ingénieurs ETS	7,3	1,9	4,2
Ingénieurs EPF	10,1	1,0	1,8
Economistes ESCEA	3,1	0,3	1,8
Economistes HE	5,9	5,3	3,8
Suisse romande et Tessin			
Ingénieurs ETS	23,1	3,1	12,0
Ingénieurs EPF	9,6	1,7	1,1
Economistes ESCEA	13,6	0,0	0,0
Economistes HE	21,0	5,0	8,3

Source: OFIAMT

* concerne les femmes, qui, lassées, «rentrent au foyer», les diplômés qui acceptent un travail nettement sous-qualifié et ceux qui poursuivent des études post-grade.

Réformer l'Etat: Deux tables rondes

A Genève, le mardi 31 janvier à 18h (accueil 17h30) à l'Hôtel Métropole, Salon Wagner

Avec *Olivier Vodoz*, conseiller d'Etat du canton de Genève, *Bruno Muller*, responsable du projet Une nouvelle administration pour la ville de Berne, *Yves Emery*, professeur à l'Institut de Hautes études en administration publique de Lausanne, *Beat Kappeler*, journaliste, ancien secrétaire de l'USS, *Jean-Daniel Delley*, rédacteur responsable de *Domaine Public*.

A Lausanne, le jeudi 2 février à 18 h (accueil 17h30) à l'Hôtel Palace, Salon Richemont.

Avec *Claude Ruey*, conseiller d'Etat du canton de Vaud, *Jacques Marsaud* (France), administrateur territorial, secrétaire général de la Mairie de Saint Denis, chargé de cours à la Sorbonne et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, *Dominique Grobéty*, partenaire chez Atag Ernst & Young, ancien directeur de l'Office des poursuites et faillites de Genève, *Jean-Daniel Delley*, rédacteur responsable de *Domaine Public*. Animation: *Sabine Estier*, *Antoine Maurice*, *Daniel S. Miéville*, *Journal de Genève*.

Inscriptions: *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 022/819 88 88 ou fax 022/819 89 04, jusqu'au 26 janvier.

Commande de la brochure éditée par DP sur ce thème, disponible à la rédaction: tél. 021/312 69 10; fax 312 80 40.

La responsabilité de l'Etat et des professions (bis)

(ag) On annonce des discussions vives au Conseil des Etats lors de la mise en débat de la loi ordinaire sur le chômage qu'a obstruée l'arrêté urgent (hausse des cotisations et décalai de carence prétendument liés à des impératifs budgétaires).

Les cantons à taux de chômage élevé s'insurgent contre l'obligation d'organiser tous les cours de formation qu'exigera la loi. La dépense serait trop lourde pour leurs finances et les cours multipliés deviendraient inefficaces.

Qu'il y ait une limite à la formation théorique, c'est très évident. En revanche, les possibilités des «stages temporaires» alliant formation et travail pratique sont considérables. Elles dépendent de la volonté des professions. Sur ce terrain, les associations professionnelles (syndicales et patronales) peuvent agir comme un stimulant, en partenaires. Les administrations publiques ont aussi, en tant qu'employeurs, leurs responsabilités.

L'échange de prestations serait le suivant: le chômeur, engagé temporairement au titre de la formation pratique, s'insère dans une unité de production ou de services. Il remplit quelques tâches, c'est son apport. En compensation, on lui consacre du temps pour qu'il acquière des connaissances nouvelles. L'entreprise, financièrement, ne supporte pas de coût supplémentaire, puisque cette formation pratique est payée par l'assurance-chômage. Sa capacité de production n'est pas augmentée, ce qui serait une distorsion de la concurrence, puisque la force de travail supplémentaire qu'elle obtient gratuitement doit aussi être formée, ce qui distrait de son travail ordinaire le personnel en place. Les intérêts de chacun y trouvent leur compte, la solidarité en plus.

Avant que les cantons, au nom de leurs finances, bloquent ou réduisent une idée-force, on est en droit de leur demander quelles initiatives ils ont prises pour, avec l'appui des organisations professionnelles, promouvoir les stages temporaires de formation. ■

NOTE DE LECTURE

Coup de feu aux Escaliers-du-Marché

Avec *Le Barbare et les Jonquilles*, Michel Bory nous propose un polar lausannois. J'ai un peu connu Alonso Diez, un vieux monsieur courtois, fort savant (il avait publié à ses frais une remarquable édition critique du *Discours de la méthode*), et qui assumait dignement un dénuement vraiment philosophique, logé

dans l'immeuble du Barbare; j'ai moi-même habité quinze ans aux Escaliers-du-Marché, fréquenté tant les cafés de la Cité que la salle de lecture du palais de Rumine. Je mentionne ici un personnage et des lieux qui jouent un rôle important dans l'enquête du commissaire Perrin. C'est-à-dire que je me suis trouvé dans une situation particulière, comme un lecteur privilégié, face au récit de Michel Bory. Parce que la possibilité de voir comment un écrivain utilise, pour en faire un imaginaire, des lieux bien connus de nous donne au texte un attrait supplémentaire. Mais nous rend aussi particulièrement exigeants quant au vraisemblable que ces réalités familières doivent permettre à l'auteur de créer. Sur ces points, j'ai admiré le livre. C'est un polar bien conduit, habilement ficelé, où le suspense est maintenu sans tricherie de la part du narrateur, et dont la chute est bonne.

Un autre aspect mérite d'être relevé: la place que tient ici la réalité politique (aspect que l'on trouve également dans *Demi-sang suisse*, l'ambitieux roman policier existentiel que Jacques-Etienne Bovard vient de faire paraître chez Bernard Campiche). Faut-il évoquer ici de grands exemples (un Jorge Semprun, un John Le Carré)? Se dire que Michel Bory a entendu la leçon de Dürrenmatt et de Frisch? Toujours est-il que l'actualité politique et l'Histoire au présent offrent aux auteurs de romans policiers des ressources évidentes. Pour accrocher le lecteur, pour réussir l'opération du «mentir vrai» chère à Aragon. Et pour faire de leurs récits ce que la fiction a l'ambition d'être: un réel possible. Dans son polar, Michel Bory utilise de façon fort heureuse les conséquences de l'effondrement des régimes de l'Est: la criminalité économique, les magouilles financières protégées par l'immunité diplomatique. A quoi s'ajoute une pratique dont on peut dire aussi qu'elle a contribué à moderniser le genre: le recours à l'intox pour égarer les soupçons.

Souhaitons bonne chance au *Barbare et les Jonquilles*. Cela nous vaudra peut-être le plaisir de suivre une autre enquête du commissaire Perrin. ■

Jean-Luc Seylaz

Zurich-Kampala

Liliane Waldner, députée socialiste au Grand conseil zurichois est mulâtre. Son père, aujourd'hui décédé, était Yusufu Kironde Lule, président de l'Ouganda après la chute d'Idi Amin. Liliane Waldner, qui était une collaboratrice directe de l'ancienne directrice des œuvres sociales Emilie Lieberherr, s'est rendue récemment en Ouganda rencontrer une partie de sa famille. Elle a retrouvé les traces de son père, dont une rue porte le nom, à Kampala. Le récit, très vivant, a paru dans la *ZüriWoche* (15.12.94).

REPÈRES

Michel Bory, *Le Barbare et les Jonquilles*, Editions de l'Aire, Vevey, 1994.

Une exposition pour lire la Suisse

«L'esprit d'une collection» présente un large choix d'œuvres de la Fondation Reinhart de Winterthur, une fondation dont le musée s'est ouvert au début des années 50. Pour comprendre d'où vient cette Suisse qui se replie aujourd'hui dans son Réduit national politique et culturel, rien de tel qu'une visite au Musée Rath.

REPÈRES

L'Esprit d'une collection, au Musée Rath, à Genève, jusqu'au 12 février

L'esprit de cette collection, c'est Oskar Reinhart (1885-1965), un collectionneur-mécène, pur produit de la Winterthur du commerce et de l'industrie du XIX^{ème} siècle. Il continue l'œuvre de son père Théodore, directeur de la maison de commerce Volkart. Mais l'esprit développe une orientation très différente de son géniteur. Oskar Reinhart a une ligne de collection qui fait tout l'intérêt de l'exposition. Il a bien compris l'essence du consensus helvétique, du ciment de la société de concordance. Les principales œuvres exposées sont autant de manifestes pour la défense et l'illustration de la Suisse des montagnes et des montagnards et, dans un sens plus général, la défense et l'illustration du National et de la Nature.

Il faut visiter cette exposition, qui enseigne un vocabulaire, une grammaire, pour déchiffrer la Suisse d'avant-hier et d'hier.

Parmi toutes les œuvres présentées, certaines traduisent mieux que d'autres l'esprit de la collection. Ainsi les tableaux de Caspar Wolf, 1735-1783, un peintre choisi pour illustrer «Die Alpen» d'Albert de Haller, poète et savant bernois, un père de l'helvético-centrisme. De Haller glorifie la montagne. Il fait des Alpes une heureuse Arcadie où les montagnards non corrompus par la civilisation mènent une vie simple, mais libre, en parfaite harmonie avec la nature.

Il faut regarder les œuvres d'Alexandre Calame (1810-1864), qui écrit: «Rien n'élève l'âme comme la contemplation de ces cimes neigeuses (...) alors que, perdu dans ces immenses solitudes, seul avec Dieu, l'on pense à la petitesse de l'homme, à sa folie (...)», celles des dix dernières années de la vie de Ferdinand Hodler (1853-1918) lorsqu'il peint d'imposants paysages de montagne qu'il qualifie de «paysages planétaires» ou encore celle de Giovanni Segantini (1858-1899) qui déclare: «Entre l'arbre et l'homme, il n'y a qu'une seule différence: l'homme se meut sur la terre. Mais l'arbre qui plonge ses racines dans la terre nourricière et y reste fermement attaché attend son destin et sa fin. Or, finalement, il en va exactement de même pour nous (...)».

Il faut découvrir les tableaux de Frank Buchser (1828-1890), Rudolf Koller (1828-1905) et Robert Zünd (1827-1909). Ce dernier affirme que le paysage ne doit pas être absolument vrai mais vraisemblable. Ces trois peintres suisses ne représentent pas un paysage, mais ils l'inventent ou plutôt le tradui-

sent pour qu'il corresponde mieux à l'idéologie alors dominante de la Nature.

Il faut aussi voir les œuvres des peintres allemands de la collection. Notamment Hans Thoma (1839-1924), dont un historien-critique dresse le portrait: «Thoma l'Allemand, un bon provincial plein de caractère, qui possède encore ce calme et cette maîtrise que l'on chercherait en vain chez les intellectuels et les «cérébraux» des grands villes», Caspar David Friedrich (1774-1840), qui décrit ainsi l'une de ses aquarelles, «...un ruisseau, clair, silencieux (...) dans lequel se reflète le bleu pur d'un ciel sans nuages, comme l'image merveilleuse de la divinité dans l'âme des enfants», Christian Morgenstern (1805-1867) et Friedrich Wasmann (1805-1886), qui donnent la pleine mesure de leur talent dans le sud de l'Allemagne et plus précisément dans les régions alpines, ou encore Ferdinand Georg Waldmüller (1793-1865), qui, peignant des paysages salzbourgeois, veut «restituer la nature avec la plus grande fidélité possible», mais finalement la représente au travers de son prisme idéologique plus naturaliste que naturel.

Quant à la ville, elle n'existe presque pas. Quelques peintures exposées représentent les ruines des cités mortes de la Rome impériale (Carl Blechen, 1798-1840), ou des cités du Sud où tout est calme sous un soleil renaissant (Giovanni Giacometti, 1868-1933). On est loin de la ville de la révolution industrielle. Et lorsque l'on représente celle-ci, c'est de nuit, sous un ciel dramatique et une lune menaçante (Von Menzell, 1815-1905).

Et il y a encore à voir, car elles continuent de donner le ton de cette exposition, les œuvres de tous les artistes qui jusqu'ici ne sont pas cités. Ils sont nombreux, parmi eux les émigrés et voyageurs genevois Jean-Etienne Liotard, Jean-Pierre Saint-Ours, Jacques Laurent Agasse ... les incontournables Johan Heinrich Füssli, Louis-Léopold Robert, Albert Anker, Arnold Böcklin, ... et surtout il ne faut pas oublier de s'arrêter devant les portraits qui montrent les nouveaux maîtres de ces temps-là, grands consommateurs de l'idéologie de la Nation et de la Nature.

François-Marie Arouet, dit Voltaire, aurait sans doute considéré cette exposition comme une provocation. Elle a été inaugurée lorsque l'on fêtait son tricentenaire et les critiques d'Albert de Haller sur la civilisation seront reprises par Jean-Jacques Rousseau. ■

Daniel Marco

COURRIER

Seulement pour les pauvres?

M. Jacques-André Schneider, avocat, docteur en droit, prolonge le débat commencé dans DP 1190, 1191, 1194, qui oppose sélectivité à universalité des prestations sociales.

RÉFÉRENCES

¹ Peter Baldwin, *The Politics of Social Solidarity, Class bases of the European Welfare State 1875-1975*, Cambridge University Press, 1990-1993.

² Voir à ce sujet les bilans dressés par Christopher Pierson, *Beyond the Welfare State? The New Political Economy of Welfare*, Polity Press, 1991-1994; Nicholas Barr, *The Economics of the Welfare State*, Stanford University press, Californie, 1993.

³ Le récent ouvrage de Daniel Cohen, *Les infortunes de la prospérité*, Julliard, Paris 1994, est une bonne synthèse.

L'ouvrage capital de Baldwin¹ résume le débat historique entre l'universalité et la sélectivité des prestations sociales. Ce débat a des origines lointaines et les protagonistes de l'une ou l'autre position n'ont pas toujours été ceux que l'on pense.

L'universalité a été réalisée en premier dans les pays nordiques, par les milieux ruraux qui étaient, sur ce point, en opposition avec les milieux urbains (bourgeoisie industrielle et mouvements ouvriers), qui préféraient une assurance des salariés sur le modèle de Bismarck.

Certes, l'universalité de la couverture a été associée, dans un premier temps, à la distribution de prestations selon une clause de besoin. Mais la suppression de cette clause, par exemple au Danemark, a été revendiquée par les couches moyennes non liées au mouvement ouvrier et social-démocrate. Ce dernier préférait, pour des raisons de coût, une sélectivité.

Le fin mot de l'histoire est clair. Selon Baldwin, les plus pauvres ont obtenu plus de protection en s'attachant «aux basques» de l'universalité revendiquée par les classes moyennes qu'en acceptant un régime de sécurité sociale fondé sur la sélectivité des ressources en faveur des plus pauvres. Voilà pour un premier argument, que Jean-Daniel Delley rappelle. Mais il y en a un deuxième. Des régimes universels résistent beaucoup mieux, politiquement, à une remise en cause, que les régimes sélectifs. Les raisons sont évidentes. Les régimes universels ont le mieux résisté aux velléités de démantèlement des libéraux les plus catégoriques de l'époque récente. Il n'en va pas nécessairement de même pour les prestations versées sur une base sélective aux plus nécessiteux², qui ont été plus fortement touchés. Toute la difficulté réside évidemment dans les convergences entre plusieurs couches sociales et courants de pensée pour appuyer l'effort universel.

Alliances objectives

Les votations sur l'assurance-maladie (universalité, solidarité et sélectivité) et celles qui vont venir sur la dixième révision de l'AVS (solidarité universelle améliorée sélectivement et augmentation de l'âge de la retraite des femmes) fournissent un bon banc d'essai pour les thèmes et les convergences qui permettent de régénérer l'idée de la protection universelle.

La question des alliances entre différentes couches sociales est un enjeu essentiel. Jean-Christian Lambelet, dans les écrits du Créa (Institut de macroéconomie appliquée) insiste sur les récentes études qui démontreraient, en Grande-Bretagne, que les couches moyennes et non les pauvres, seraient les principales bé-

néficiaires des régimes universels. Affirmation tautologique, car si les couches moyennes n'avaient pas obtenu des avantages concrets dans les régimes universels, il ne fait guère de doute qu'elles s'en seraient détournées. Mais les plus pauvres ne se seraient pas nécessairement trouvés dans une situation meilleure. L'assurance-maladie aux Etats-Unis fournit un exemple typique de ce genre de dynamique négative.

Et le financement?

DP n'a pas évoqué les taxes ou impôts écologiques comme future source de financement de la protection sociale. Comme le rappelait récemment l'ancien conseiller fédéral Hans Peter Tschudi au colloque des Rentes genevoises, l'avenir de la sécurité sociale ne se conçoit pas sans une croissance économique. Or, une telle croissance économique doit permettre la protection des générations actuelles, mais également des générations futures. Jacques Delors a insisté, ces dernières années, sur la nécessité d'une taxe CO₂ permettant de soulager les charges sociales sur les bas salaires, ce qui doit inciter à la création d'emplois, pour ces catégories de la population. Par ailleurs, des instituts de recherche économique réputés, en Allemagne, publient maintenant des études très complètes sur l'abaissement des cotisations aux régimes de retraite par le prélèvement d'une taxe sur l'énergie qui serait payée, pour les 3/4, par les entreprises. Celles-ci verraient, en contrepartie, leurs charges sociales diminuer. Les effets sur l'emploi s'avèreraient bénéfiques.

Il est regrettable qu'en Suisse romande un débat ne s'instaure pas sur ce point. Car le *trade-off* entre cotisations sociales et impôts écologiques est sans doute une idée novatrice dans le débat politique européen.

Quoi qu'il en soit, le débat à propos de l'impact de la sécurité sociale sur l'emploi (de par ses prélèvements sur les salaires et le travail humain) ne fait que commencer et on sait qu'en Europe, il a une acuité particulière³. D'où l'intérêt d'un financement de la retraite lié à la promotion de l'emploi, qui nous vient du Japon. La réforme actuelle des régimes de retraite de ce pays projette une très forte augmentation des cotisations sur les salaires (qui atteindront à terme 29,6%), une augmentation de l'âge de la retraite, l'augmentation des réserves capitalisées des régimes obligatoires (qui sont en répartition) et l'utilisation de ces réserves pour financer les investissements d'infrastructure de l'Etat par des obligations émises sur le budget d'investissement, dit deuxième budget, qui est distinct du budget de fonctionnement. Ces investissements (Keynes est de retour) doivent générer le surcroît de croissance de 1% qui permettra de financer l'augmentation du coût des retraites. Mais le régime universel en sortira renforcé.

Jacques-A. Schneider, dr en droit

RÉACTION

Fusion BCV/CFV

Les soussignés font usage de leur droit de réponse, à la suite de l'article de Pierre Chiffelle, paru dans DP 1196.

«1. En annonçant, fin 1993, sa volonté de procéder à un rapprochement des deux banques cantonales, le Conseil d'Etat aurait soulevé un «scepticisme s'étendant au-delà des clivages politiques traditionnels». Cette affirmation de M. Chiffelle laisse croire à un sentiment général négatif face à la décision gouvernementale. Les réunions que nous avons tenues ces dernières semaines avec les représentants des partis présents au Grand Conseil, des organisations économiques et des corps constitués du canton, ont révélé au contraire des réactions en général très favorables.

2. Après avoir reconnu les vastes compétences des experts choisis par le gouvernement pour étudier les modalités du rapprochement, M. Chiffelle prétend que leur «opinion subjective penchait en faveur de la fusion avant le début de leurs travaux». Outre qu'il y a manifestement contradiction entre ces deux affirmations (des experts compétents ne fondent par leur appréciation sur des a priori), il semble que M. Chiffelle ignore que l'étude du rapprochement a commencé en 1992. Dès leur nomination, les experts avaient donc un important dossier à disposition, qui leur a permis de se faire une opinion. Les entretiens qu'ils ont eus par la suite avec tous les milieux concernés, dans le canton et ailleurs en Suisse, les ont pleinement confirmés dans leur conviction.

3. «Comment rester proche des gens en diminuant drastiquement le nombre des agences et des employés?»: cette question de M. Chiffelle dénote une mauvaise connaissance du dossier. La nouvelle banque disposera en effet d'un réseau plus étendu que celui de chacune des deux banques actuelles, et aucune des communes desservies aujourd'hui par l'une ou l'autre ne sera privée de son point bancaire. Quant à la diminution de l'effectif du personnel – 400 postes sur 2400 seront supprimés sur une période de trois ans, grâce aux départs naturels et sans licenciements liés à la fusion –, elle sera le fruit des rationalisations effectuées et ne nuira en rien à la personnalisation du service, qui deviendra plus encore une priorité centrale de la politique d'entreprise.

4. M. Chiffelle renouvelle ses insinuations quant à la santé financière de la BCV, en prétendant que la «volonté de fusion rapide est motivée par la nécessité de rééquilibrer le bilan de la BCV grâce aux réserves confortables du Crédit Foncier Vaudois». Le rapport de gestion 1993 de la BCV – qui est la seule banque cantonale à avoir publié des comptes consolidés, offrant une meilleure transparence – démontre clairement que cette assertion n'a aucun fondement: la banque a enregistré un résultat record cette année-là et dispose de provisions

et de réserves qui lui donnent une assise des plus solides. Il n'y a donc que deux interprétations possibles des propos de M. Chiffelle: soit il n'a pas jugé utile de lire notre rapport, soit il met en doute la réalité des chiffres publiés; cela signifierait que M. Chiffelle met en cause non seulement le travail interne de la banque et de son inspectorat, mais aussi des réviseurs externes, qui établissent un rapport très détaillé sur les comptes de la banque, et de la Commission fédérale des banques, qui l'examine. De telles accusations ne sont pas tolérables.

5. M. Chiffelle écrit «qu'une banque possédant largement plus de 20% de parts d'un marché donné peut se trouver confrontée à des problèmes de rentabilité», à cause du coût des infrastructures qu'impliquent ces parts. Il est facile de retourner l'argument: le problème de rentabilité serait beaucoup plus aigu avec deux banques dans cette situation qu'avec une seule, qui permet une rationalisation nettement plus poussée, surtout quand ces deux banques ont une base informatique commune et exercent leurs activités sur le même territoire.

6. Enfin, M. Chiffelle vit encore dans l'illusion que le taux hypothécaire peut être manipulé pour stabiliser les loyers. La politique modératrice que le CFV s'efforçait d'appliquer n'était possible que dans le système de taux d'intérêt uniformes, régis par des conventions bancaires. L'un des soussignés, Jean-Claude Grangier, l'a d'ailleurs répété lors de chacune des récentes réunions avec les partis politiques et autres organismes cantonaux. Sous le régime actuel de concurrence voulu par la Commission fédérale des cartels, les taux se fixent automatiquement, par la pression du marché, au niveau le plus bas possible, et ne laissent par conséquent aucune marge de baisse. Vouloir les avantages du système des conventions et ceux de la concurrence, c'est vouloir le beurre et l'argent du beurre.»

Jacques Treyvaud, Président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise.

Jean-Claude Grangier, Président de la Direction générale du Crédit Foncier Vaudois. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à

ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Luc Seylaz

Forum: Daniel Marco

Composition et maquette:

Valérie Bory, Murielle Gay-

Crosier Marciano,

Françoise Gavillet

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

En bref

Karl Marx était-il «macho»? Jugez-en en lisant la réponse à une question de ses filles dans les années 1860: «La qualité que j'apprécie le plus, en général: la simplicité..., chez l'homme: la force..., chez la femme: la faiblesse».

Privé d'une émission où il aurait dialogué avec le Président de la Confédération, le Conseiller national socialiste zurichois Andreas Gross a eu des compensations, puisqu'il est apparu dans une émission de *Tele-Züri* et dans l'émission *Zebra* s'adressant aux jeunes de la chaîne de télévision de la Suisse alémanique.

Jacques Delors: autoportrait de l'exercice d'un pouvoir

Le livre politique est devenu un genre que cultivent les candidats à des élections d'importance. C'est le standing des hommes qui se disent de réflexion. Les titres sont en général plats comme un slogan: le présent de notre futur, forger l'avenir, etc. Le livre de Jacques Delors fait exception. Dommage que l'élection présidentielle l'ait occulté. Il mérite attention.

REPÈRES

Jacques Delors. *L'unité d'un homme*. Entretiens avec Dominique Wolton. Editions Odile Jacob. 1994.

Le passage de Jacques Delors sur le devant de la scène politique, comme ministre de François Mitterrand, puis comme président de la Commission européenne, fausse la perspective de son parcours. Il ne devint ministre qu'à 56 ans et n'adhéra au parti socialiste qu'à 49 ans. Il s'est donc formé hors de la politique de parti, dans les syndicats, les clubs de discussion et le service public.

Il est significatif que son livre n'ait suscité aucun débat à gauche. Interrogé par Anne Sinclair à 7 sur 7, il ne pouvait que déplorer cette absence de prise de position. Seul Louis Madelin avait consacré dans *Le Monde* un article critique à la politique des revenus. La médiatisation obsessionnelle de l'élection du président de la République française correspond, hélas, à une désertification du débat politique.

(ag) L'inquiétude ordinaire de l'homme politique, ce peut être celle de la justesse de ses choix. Des regrets sont concevables pour des erreurs commises. Mais il n'y a pas d'action sans risques. L'inquiétude vraie surgit à l'heure du bilan. Les quelques idées fortes, dont on était porteur et responsable, ont-elles pris racine? La trace du passage est-elle visible?

Jacques Delors, président de la Commission européenne, a exercé un pouvoir qui a modifié le paysage politique. Avant lui, après lui, la carte de l'Europe n'est pas la même. Les Suisses le savent, qui sont partis en négociation sur l'EEE, séduits par une petite phrase de Jacques Delors dans un discours d'invitation à l'AELE, où il faisait miroiter une co-gestion. Mais l'action européenne incontestablement réussie, qui a confirmé des valeurs fortes, celle de la compréhension des peuples, celle de la paix, en a aussi déstructuré d'autres: le libéralisme et la concurrence à plus grande échelle ont accéléré le chômage, détruit des cellules sociales sans que le projet d'un mode de vie européen (european way of life) se soit clairement dégagé.

Or, les convictions profondes de Jacques Delors sont d'abord celles du rôle des communautés. Il est resté marqué par son expérience à la JOC (jeunesse ouvrière chrétienne), par le syndicalisme d'inspiration chrétienne. Dans un passage assez émouvant, il considère comme un recul grave de notre société qu'il soit si difficile pour une discussion syndicale de retenir des travailleurs après les heures de travail. L'individualisme grandissant l'inquiète, la consommation médiatique d'événements aussi vite montés en épingle qu'oubliés lui paraît fondamentalement contraire à la vie publique. C'est la fast food policy. Les valeurs de Jacques Delors sont celles de la vie sociétale.

La tension et l'inquiétude qui l'habitent sont donc celles qui naissent de cette contradiction. Il aura certes laissé dans l'histoire une trace forte. Mais est-elle conforme à son idéal profond?

Il plaide donc pour l'unité de son engagement. Le titre *L'unité d'un homme* a dès lors un sens fort et non pas simplement géographique, pour celui qui a agi à Bruxelles et à Paris. Les idées de sa jeunesse, il les ressent comme toujours actuelles, plus que jamais. Et pourtant, elles n'ont pas progressé.

Delors, en réformiste non étatiste, bien qu'il ait dirigé et mis sur pied l'énorme bureaucratie bruxelloise, aime à citer la formule de Michel Crozier: «on ne réforme pas la société par décret». Mais de même, on n'organise pas la vie sociétale par directive. Riche de cet écartèlement, il s'efforce de retrouver l'unité de son parcours historique.

Les thèmes

Jacques Delors ne croit pas que l'évolution sociale soit une fatalité dictée par le marché, d'où sa défense du Plan comme lieu d'étude du long terme et de confrontation. On retiendra ses idées sur la comptabilité nationale et les biens collectifs, sur la gestion du temps et, plus brûlant, sur l'Etat-providence, sur la marginalisation du tiers de notre société, sur le chômage, sur la formation. Il n'est pas possible sur de tels sujets de se contenter d'une énumération. DP reprendra donc de manière plus approfondie quelques-uns de ces sujets qui lui sont de préoccupation familière. ■

MÉDIAS

Le nouvel hebdomadaire de Ringier en allemand se nommera *Reflex*. Selon le *TagesAnzeiger*, Ringier publie déjà depuis cinq ans en Tchéquie un hebdomadaire portant ce nom mais rédigé, évidemment, en tchèque.

Le premier numéro de la nouvelle revue d'histoire intitulée *Traverse* est consacré au thème *Les comportements face aux drogues et à la dépendance*. On y apprend que la Suisse n'a que depuis 1924 une loi sur les stupéfiants alors qu'auparavant on critiquait beaucoup les Suisses pour leur libéralisme dans ce domaine.

Sur la couverture du périodique du PDC *CH magazine*, le secrétaire général Raymond Lorétan engage la campagne pour les élections nationales en tenue de «combat» sur un cheval noir. Gag ou provocation? demande la rédaction du magazine. Nous pensons à un gag révélant la nostalgie ambiante au Klaraweg à Berne.